

**Vallée Sud
HABITAT**

Grand Paris

N° CA-42/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2025**

Le 10 octobre 2025 à 15h00,

Les membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat "VALLÉE SUD HABITAT", dûment convoqués le 30 septembre 2025, se sont réunis en salle du 9^{ème} étage au siège du Territoire Vallée Sud – Grand Paris, 28 rue de la Redoute à Fontenay-aux-Roses, sous la Présidence de Monsieur Yves COSCAS, Président de l'Office.

Étaient présents avec voix délibérative : Yves COSCAS, Christine QUILLERY, Patrice RONCARI, Patrick WIDLOECHER, Sandrine DANDRE, Martine BAGDASSARIAN, Anthony REYNAUD, Zaneta WOZNIAK, Rahma GHIATOU, Jean-François COUET, Mauricette MERIGOT-DURBAN, Marcelle ABDELNOUR, El Miloud ZERIOUH.

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir : Nadège AZZAZ à Patrick WIDLOECHER, Jean-Didier BERGER à Yves COSCAS, Lounes ADJROUD à Christine QUILLERY, Véronique DE LA TOUANNE à Sandrine DANDRE, Christophe RENDU à Patrice RONCARI, Vincent GAUDIN à Anthony REYNAUD.

Étaient absents excusés : Michel VENEAU, Jean-Robert DELLOYE, Malika BELARBI, Daniel PIEDDELOUP, Sabine DIDELOT.

Était présent avec voix consultative : Pierrick SPERY, DRIHL 92.

Assistaient également : Véronique ALBERT, Directrice Générale ; Choukri TRABELSI, Directeur Général Adjoint ; Lionel PIERE, Directeur des Finances ; Giuseppe ROMÉO, Directeur de la Maîtrise d'Ouvrage et du Patrimoine ; Audrey ADHOUE JAMGOTCHIAN, Assistante de la Direction Générale.

OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt PSPL – Transformation écologique – Prêt relance verte – Rénovation de bâtiment d'un montant total de 1 801 707,61 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement d'une opération de rénovation lourde d'un pied d'immeuble en Maison de Santé, sis 10 à 16 boulevard du Maréchal Joffre à Bourg-la-Reine (92340).

VALLEE SUD HABITAT

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 OCTOBRE 2025

DELIBERATION D'AUTORISATION D'EMPRUNT

Prêt au Service Public Local avec préfinancement

Taux révisable Livret A

Echéances semestrielles

Annule et remplace la délibération du 10 avril 2025

OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt PSPL – Transformation écologique – Prêt relance verte – Rénovation de bâtiment d'un montant total de 1 801 707,61 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement d'une opération de rénovation lourde d'un pied d'immeuble en Maison de Santé, sis 10 à 16 boulevard du Maréchal Joffre à Bourg-la-Reine (92340).

Séance du 10/10/2025

Étaient présents avec voix délibérative : Yves COSCAS, Christine QUILLERY, Patrice RONCARI, Patrick WIDLOECHER, Sandrine DANDRE, Martine BAGDASSARIAN, Anthony REYNAUD, Zaneta WOZNIAK, Rahma GHIATOU, Jean-François COUET, Mauricette MERIGOT-DURBAN, Marcelle ABDELNOUR, El Miloud ZERIOUH.

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir : Nadège AZZAZ à Patrick WIDLOECHER, Jean-Didier BERGER à Yves COSCAS, Lounes ADJROUD à Christine QUILLERY, Véronique DE LA TOUANNE à Sandrine DANDRE, Christophe RENDU à Patrice RONCARI, Vincent GAUDIN à Anthony REYNAUD.

Étaient absents excusés : Michel VENEAU, Jean-Robert DELLOYE, Malika BELARBI, Daniel PIEDDELOUP, Sabine DIDELOT.

Était présent avec voix consultative : Pierrick SPERY, DRIHL 92.

Vu le Code de la construction et de l'habitation,

Vu la délégation rendue exécutoire du Conseil d'administration de Vallée Sud Habitat accordée au Président en date du 29/01/2025,

Le Conseil d'administration de Vallée Sud Habitat, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DELIBERE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Pour le financement de cette opération, le président de Vallée Sud Habitat est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une seule Ligne de Prêt pour un montant total de 1 801 707,61 € (un million huit cent et un mille sept cent sept euros et soixante et un centimes) et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Article 1. Caractéristiques du prêt.

Une seule ligne de prêt.

Ligne du Prêt :	Prêt PSPL - Transformation écologique – Prêt relance verte – Rénovation de bâtiment
Montant :	1 801 707,61 € (un million huit cent et un mille sept cent sept euros et soixante et un centimes)
Avec préfinancement :	
-Durée de la phase de préfinancement :	12 mois
-Durée de la phase d'amortissement :	30 ans
<i>Dont durée de la phase du différé d'amortissement :</i>	0 semestre

Périodicité des échéances :	Semestrielle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuarial annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,40 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance	En fonction de la variation du taux du Livret A.
Typologie Gissler :	1A
Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt	Autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation
Remboursement anticipé	Autorisé à une date d'échéance d'intérêt pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Profil d'amortissement :	Echéance et intérêts prioritaires : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est intégrée dans l'échéance
Modalité de révision :	Simple révisabilité (SR)
Commission d'instruction	0,06% (6 points de base) du montant du prêt

Article 2. Signature du contrat de Prêt

A cet effet, le Conseil d'administration de Vallée Sud Habitat autorise son président, Monsieur Yves Coscas ou Madame Véronique Albert en sa qualité de directrice générale, déléguée dûment habilitée, à :

- signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.
- et réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférent.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat « VALLÉE SUD HABITAT ».

A Clamart, le 10/10/25

Le Président,
Maire de Clamart,
Vice-Président du Territoire
Vallée Sud – Grand Paris,

Yves COSCAS

Vu pour être certifiée conforme à l'original
Publiée ou notifiée le 17 octobre 2025
Reçue en Préfecture le 17 octobre 2025
Certifiée exécutoire le 17 octobre 2025
Par application de la loi du 22 juillet 1982

Véronique ALBERT
Directrice Générale